

Soumission au Parlement.

AVIS est par les présentes donné que l'on fera application au Parlement d'un Acte d'amendement au Statut qui incorpore la "COMPAGNIE DES MINES DE MONTREAL" Montreal Mining Co. Par ordre, AD. HANDSIDE, Secrétaire.

Grande Vente a constituit, par Ecan, de Lots a bâtir.

LES héritiers de la Succession St Jean offrent à vendre à constituit, dans le court de Mai prochain, environ 240 Lots à bâtir qui forment toute cette partie de leur Propriété, qui fait face à la rue St Catherine, s'étendant jusqu'au boulevard St Louis. Les détails les plus amples de la vente sont annoncés sous peu. S'adresser à JOSEPH BELLE, N. P.

Montreal, 27 mars 1860

POELES DE CUISINE. Couchettes en Fer, PIECES DE CHEMINÉE ET GRILLES.

UN grand Assortiment des ARTICLES ci-dessus à des prix qui conviendront à tout le monde, parmi lesquels on trouvera le célèbre Poêle Le bon Samaritain, "Poêle de cuisine".

avec et sans tuyau pour l'eau chaude pour bains. On peut fournir les meilleures recommandations, relativement à la perfection et à la bonté de ce Poêle.

RODDEN & MEILLER, N. P.

Montreal, 22 mars 1860—ad

Soumissions demandées.

DES SOUMISSIONS seront reçues, au Bureau de Soumission, d'ici au PREMIER MAI prochain, pour la RECONSTRUCTION DU PORT DE LA RIVIERE STE. ANNE.

Les Soumissionnaires devront fournir les Plans et Devis à leurs frais.

Secrétaire-Trésorier du Conseil.

Bureau du Conseil.

Ste. Anne de la Pêrde

26 mars—m

Chauffage et Ventilation.

DES SOUSMISSIONS attirent l'attention des personnes qui ont besoin de chauffage et de ventilation pour bâtiments de toutes grandeurs, sur leur NOUVEAU SYSTEME qui est le plus économique et le plus sûr introduit des temps modernes. Des ordres pour couvrir en ferblanc, faillir ou autres ouvrages dans leur ligne. Le tout sera promptement exécuté.

S. & W. J. HOLMES, N. P.

Montreal, 31 janv—mk



Compagnie Royale d'Assurance de LIVERPOOL ET LONDRES.

CAPITAL:—DEUX MILLIONS STERLINGS.

UN GRAND FONDS DE RESERVE.

DEPARTEMENT DU FEU

CETTE COMPAGNIE continue à assurer des Bâtiements et autres propriétés de toutes descriptions, contre pertes ou dommages par le Feu aux conditions les plus favorables.

Toutes réclamations, faites promptement, arrangements, sans réduction ou discount et sans en référer en Angleterre.

Le capital de cette Compagnie joint à une direction judicieuse, assure la plus parfaite sécurité des assurés.

DEPARTEMENT SUR LA VIE.

Les avantages suivants, parmi un grand nombre d'autres sont offerts par cette Compagnie aux personnes qui se proposent d'assurer leur vie:

La parfaite assurance que cette Compagnie remplit les engagements faits à ceux qui ont des polices.

Facilités et privilèges importants et peu ordinaires pour ceux qui assurent.

Taux favorables de Premium, payables annuellement ou tous les six mois, comme il le désire.

Le système de moitié-crédit (half-credit) quand on désire, sur les assurances de £200 et au-dessus.

Une haute réputation pour sa prudence et son jugement, et la considération la plus libérale de toutes questions relatives aux intérêts de l'assuré.

Trente jours de grâce sont donnés pour le paiement de Premiums renouvelés et les Polices ne seront pas annulées s'il y a faute et qu'elle ait été commise sans intention.

Les Polices échues perdues par cause de préjudice non payés peuvent être renouvelées dans les trois mois, en payant le premium avec une amende de dix chelins par an, en produisant une preuve satisfaisante du bon état de la santé de la vie de l'assuré.

Participation des profits par l'assuré se montant aux deux tiers de son prochain montant.

De forts Bonuses ont été déclarés en 1855, se montant à £2 par cent, par année, sur la somme assurée, étant suivants les lois de 20, 40 et 80 par cent sur le premium. Prochaine division des profits en 1860.

Tous les honoraires de Médecins, payés par la Compagnie.

On ne charge pas pour les sceaux ou les polices.

Reference Médicale—W. E. SCOTT, M. D.

H. L. ROUTH.

Montreal, 31 mars

M. WIGG SABATIER,

Ci-devant Pianiste de la Duchesse de Montpensier,

Constructions d'une Eglise a St Hugues.

AUX ENTREPRENEURS.

DES SOUMISSIONS seront reçues jusqu'au 15 MAI prochain, pour la construction d'une Eglise à St. Hugues. Les Syndics de seront pas tenus d'accepter les plus basses soumissions. Pour Plans et Devis, s'adresser au Curé du lieu, St. Hugues, 29 mars 1860—si

VENTE Par Autorité de Justice.

AVIS PUBLIC est donné par ces présentes que LUNDI, le DEUX AVRIL prochain, à MIDI, au Bureau du Notaire soussigné, No. 20, rue St. François-Xavier, de cette ville, seront vendus, au plus offrant et dernier enchérisseur, les IMMEUBLES suivants, dépendant de la succession de feu JOSEPH KNAPP, en son vivant du dit lieu de Montréal, Ecuyer, Marchand, savoir:

DEUX TERRAINS ou EMPLACEMENTS situés

en la cité de Montréal, formant un site de la propriété McKenzie et désignés sur un plan fait par Mr. H. H. McFarland, Arpenteur Juré, daté le vingt-septième jour de Mai, mil huit cent cinquante-un et déposés dans l'Office d'icelui, Jones Gibb, Notaire, à Montréal, par acte de dépôt daté le vingt-neuvième jour de mai, mil huit cent cinquante-trois; lesquels lots sont contigus et bornés comme suit: prenant en front au sud-est, au nord-ouest, par une autre ruelle ou passage de dix-huit pieds de largeur assés la propriété du dit Sr. George Simpson ou ses représentants. Ces dits terrains ou emplacements sont connus sous les lots numéros trente et trente-un, et contiennent cent vingt pieds de front sur quatre-vingt huit pieds de profondeur, cent quatre-vingt deux pieds dans la ligne sud-est, et cent sept pieds dans la ligne nord-ouest, mesure française et plus ou moins; avec le droit d'entrée et de sortie sur les dits terrains ou emplacements par la ruelle en profondeur, avec aussi droit de passage dans les ruelles conduisant au dit chemin de la Côte des Neiges, le tout tel que montré sur le plan.

Ces lots sont commués.

Titre incontestable.

Pour les conditions, s'adresser au Soussigné, T. DUCRET, N. P.

Montreal, 12 mars 1860—td

AVIS D'ASSURANCE.

LES COMPAGNIES

MERCANTILE, HANOVER

ET

HOPE.

REFERENCES A MONTREAL:

W. Workman Edwin Atwater Henry Lyman

B. H. Lemoine D. P. Jones W. S. Haden

N. S. Whitney Ira Goul E. Hudson

T. Doucet Henry Joseph C. Dorwin

LE SOUSSIGNÉ AGENT continue à prendre des risques de toute sorte et à émaner des polices aux plus bas taux de primes.

MAISONS EN BOIS,

dans les faubourgs, assurées à

QUATREPIASTRES,

MAISONS DE PREMIERE CLASSE

CINQ CHELINS.

AUSTIN CUVILLIER,

Agent.

L. P. FONTAINE,

Inspecteur.

Montreal, 10 mars—mk

ASSURANCE

UNITÉ

FIRE & LIFE INSURANCE ASSOCIATION

D'ANGLETERRE.

CAPITAL SOUSCRIT..... £2,500,000 stig.

CAPITAL INVESTI POUR LE

FEU..... \$391,012

REVENU DU FEU..... 335,000

FONDS RESERVE..... 52,805

REVENU DE LA VIE..... 137,500

FONDS SUR L'ASSURANCE

DE LA VIE..... 333,657

W. P. RAYNOLDS, Directeur.

CHARLES A. BRAULT, Assistant-Agent.

H. M. PERRAULT, Inspecteur.

Les derniers rapports présentés aux actionnaires montrent que les trois cents réclamations pour le feu ont été arrangées durant l'année dernière et le fonds d'assurance sur la vie a augmenté de \$93,400.

On donne des polices sur la vie et le feu aux taux chargés par les autres compagnies anglaises.

W. P. RAYNOLDS, Directeur dans l'A. B. du N.

Bureau, 48 Rue St. François-Xavier.

25 fév—mk

Terre a vendre.

A VENDRE, à des conditions favorables, UNE TERRE située dans la paroisse de St. Ours, sur la rivière Richelieu, à une distance de quatre lieues de Sorel.

Cette terre a 3 arpents de front sur 30 de profondeur. Le sol en est excellent et bien engraisé.

Il y a une jolie et solide habitation, avec un glacisier, un jardin bien garni d'arbres fruitiers, une maison de fermier, des granges, etc. établies bien construites et commodées.

Le bateau à vapeur arrive vis-à-vis la maison. Pour plus amples détails, S'adresser à

ARTHUR MONDELET, N. P.

50, Petite Rue St. Jacques.

28 avril

HOTEL DU CANADA

AVIS AUX VOYAGEURS.

LE PROPRIÉTAIRE de l'établissement ci-dessus a le plaisir d'annoncer que ce voyageur bien patronné par sa maison, que ses voitures d'hiver seront à l'arrivée de chaque convoi de chemin de fer pour les transporter gratuitement.

SARAPINO GIRALDI.

Montreal, 14v—mk

Deux leçons par semaine..... \$36

Deux leçons par semaine..... \$24

Un leçon par semaine..... \$12

Le mars—m

MANUFACTURE

ST. MAURICE.

A VENDRE—

Chaudières à sucre avec ances

Chaudières à potasse de 5 à 9 quintaux

Chaudières de 1 à 6 quintaux

Plaques de charques

Per à cheval

Boîtes de roues pour charrettes

CUVILLIER & C^{ie}.

Montreal, 31 mars—tu

A VENDRE—

Boucauts Cassonade de Cuba

Tourons

Boîte de sucre candi

Boîte Sirup de Redpath

Demi-boîte Jeune Hyson

Imperial

Souchong, très-fin

Boites Raisins M R

De Laver

Demi do récolte de 1859

Quart do

Boites do Valence

Caisses, Figures, en quart de tambours

Briques, Eau-de-Vie d'Outard, Dupuy & Co

Berriquet, Genévrier de De Kuyper

Tonnes d'Alcool de Montréal

Barriques d'Alcool du Haut-Canada

Barriques d'Huile de Balaine

Tonneaux, Huile de Lin, bouillie

Barriques

Demi-boucauts Soda Bi-Carb

Boucauts, Soda pour laver

Demi-boucauts, Salpêtre raffiné

Boites, Soda en poudre

Boucauts

Quarts de boîte

Porter de Londres on chopine et pinte

Boites, Café moulu, etc.

CUVILLIER & C^{ie}.

Rue St. Pierre.

Montreal, 31 mars—tu

Bureau de l'Espece.

MONTREAL 24 mars 1860

ARRIVÉE ET DEPART DES MALES DE MONTREAL.

1200 p. m. de la Nouvelle-Écosse, par le Canada.

1200 p. m. de la Nouvelle-Écosse, par le Canada.

1200 p. m. de la Nouvelle-Écosse, par le Canada.

1200 p. m. de la Nouvelle-Écosse, par le Canada.

1200 p. m. de la Nouvelle-Écosse, par le Canada.

1200 p. m. de la Nouvelle-Écosse, par le Canada.

1200 p. m. de la Nouvelle-Écosse, par le Canada.

1200 p. m. de la Nouvelle-Écosse, par le Canada.

1200 p. m. de la Nouvelle-Écosse, par le Canada.

1200 p. m. de la Nouvelle-Écosse, par le Canada.

1200 p. m. de la Nouvelle-Écosse, par le Canada.

1200 p. m. de la Nouvelle-Écosse, par le Canada.

1200 p. m. de la Nouvelle-Écosse, par le Canada.

1200 p. m. de la Nouvelle-Écosse, par le Canada.

1200 p. m. de la Nouvelle-Écosse, par le Canada.

1200 p. m. de la Nouvelle-Écosse, par le Canada.

1200 p. m. de la Nouvelle-Écosse, par le Canada.

1200 p. m. de la Nouvelle-Écosse, par le Canada.

1200 p. m. de la Nouvelle-Écosse, par le Canada.

1200 p. m. de la Nouvelle-Écosse, par le Canada.

1200 p. m. de la Nouvelle-Écosse, par le Canada.

1200 p. m. de la Nouvelle-Écosse, par le Canada.

1200 p. m. de la Nouvelle-Écosse, par le Canada.

1200 p. m. de la Nouvelle-Écosse, par le Canada.

1200 p. m. de la Nouvelle-Écosse, par le Canada.

1200 p. m. de la Nouvelle-Écosse, par le Canada.

1200 p. m. de la Nouvelle-Écosse, par le Canada.

1200 p. m. de la Nouvelle-Écosse, par le Canada.

1200 p. m. de la Nouvelle-Écosse, par le Canada.

1200 p. m. de la Nouvelle-Écosse, par le Canada.

1200 p. m. de la Nouvelle-Écosse, par le Canada.

1200 p. m. de la Nouvelle-Écosse, par le Canada.

1200 p. m. de la Nouvelle-Écosse, par le Canada.

1200 p. m. de la Nouvelle-Écosse, par le Canada.

1200 p. m. de la Nouvelle-Écosse, par le Canada.

1200 p. m. de la Nouvelle-Écosse, par le Canada.

1200 p. m. de la Nouvelle-Écosse, par le Canada.

1200 p. m. de la Nouvelle-Écosse, par le Canada.

1200 p. m. de la Nouvelle-Écosse, par le Canada.

1200 p. m. de la Nouvelle-Écosse, par le Canada.

1200 p. m. de la Nouvelle-Écosse, par le Canada.

1200 p. m. de la Nouvelle-Écosse, par le Canada.

1200 p. m. de la Nouvelle-Écosse, par le Canada.

1200 p. m. de la Nouvelle-Écosse, par le Canada.

1200 p. m. de la Nouvelle-Écosse, par le Canada.

1200 p. m. de la Nouvelle-Écosse, par le Canada.

1200 p. m. de la Nouvelle-Écosse, par le Canada.

1200 p. m. de la Nouvelle-Écosse, par le Canada.

1200 p. m. de la Nouvelle-Écosse, par le Canada.

1200 p. m. de la Nouvelle-Écosse, par le Canada.

MOTHERS

Cordial pour les Enfants

et pourquoi? parce qu'il n'a jamais manqué de faire un effet instantané quand il est donné à temps. Il agit comme par magie et il se démontre vainement que ce que l'on en est dit est vrai. Il contient

Aucun Pargoric ou d'Espece

quelconque et ainsi fait l'effet en étant les douleurs de votre enfant, sans lui être sensible. Pour assurer l'usage se recommander pour la seule préparation maintenant connue pour les dents des enfants, Diarrhée, Descente, Grippe dans les intestins, Acidité dans l'estomac, des Vents, du Froid dans la tête et dans la croupe, aussi pour réduire l'indigestion, régler les Boyaux, et ôter les douleurs—il n'a pas d'égal—étant un "anti-spasmodic" ont en fait usage avec un succès constant sans tous les cas de convulsions et autres crises. Comme vous savez la vie et la santé de vos enfants, et avec le désir de les sauver de ces funestes conséquences qui résultent de l'usage de narcotiques avec lesquels tous les remèdes

son denier au don du riche; que personne ne se jure indigne d'avoir part à cette œuvre de bienfaisance; que tous se fassent un honneur et un bonheur d'y contribuer selon leurs moyens.

Pour cela, N. T. C. F. il est nécessaire que chacun de vous prépare d'avance et mette en réserve ce qu'il veut donner. C'est ce que nous vous conseillons de faire, afin que vous soyez prêts à le donner au moment où vous en serez priés. Il faut de plus, que de notre côté, nous réglions le temps et la manière de recueillir ces offrandes. C'est aussi ce que nous avons voulu faire; et à cette fin nous avons réglé et ordonné et ordonnons ce qui suit :

1. Dans toutes les paroisses et missions de ce diocèse, on fera une souscription ou quête pour Notre-Saint-Père le Pape.

2. M. le curé ou desservant sera chargé d'organiser et de faire faire cette souscription ou quête, et de recueillir le produit, qu'il devra nous faire parvenir avant le premier de juin prochain.

Sera notre présent mandement lu et publié au prône de toutes les messes paroissiales et conventuelles et en chapitre dans les communautés religieuses, le premier dimanche ou jour de fête choisis après sa réception.

Donné à l'Archevêché de Québec, sous notre seing, le seigneur de l'Archevêché, et le contre-seing de notre secrétaire, le 16 mars mil huit cent soixante.

C. F., Ev. de Trois-Rivières, Administrateur.
Par Monseigneur, EDMOND LANGEVIN, Prieur, Secrétaire.

LA MINERVE.

Samedi matin 7 Avril, 1860.

Nouvelles d'Europe.

L'annexion de la Savoie à la France est aujourd'hui un fait accompli. — Un traité à cet effet a été signé entre l'Empereur et le Roi de Sardaigne. Ce dernier souverain s'étant montré sourd aux remontrances paternelles du Saint-Père, vient de subir la peine de l'excommunication, et l'Empereur d'Autriche a donné le signal de la réprobation qui devra s'attacher dorénavant au nom de ce malheureux Prince dans tout l'Union catholique en lui signifiant sa détermination de rompre toutes relations diplomatiques avec lui.

Voir notre dépêche qui est très intéressante.

Réconciliation Commerciale avec la France.

PORTS LIBRES.

Il est inouï qu'une mesure d'une très-haute importance n'ait trouvé aucun adversaire dans notre Chambre d'Assemblée. Cependant, nous avons eu ce beau spectacle il y a peu de jours, et c'est l'Hon. ministre des finances qui a eu le bonheur d'obtenir cette unanimité parlementaire. Le projet reçu si favorablement se trouve dans les deux résolutions que voici :

1. Qu'il est expédient d'autoriser le gouverneur en conseil à constituer un port libre dans le golfe Saint-Laurent, et un autre au Saint-Sauveur, et que les limites et privilèges ainsi que ceux de tout district qui y sera attaché, soient définis par les proclamations qui établiront la franchise des ports susdits.

2. Que pour favoriser l'établissement d'un commerce direct entre la France et cette province, il est expédient d'autoriser le gouverneur en conseil à diminuer, par proclamation, et lorsqu'il le jugera à propos, pour la dite fin les droits de douane sur les articles suivants, qui sont du crû de France, savoir :

« Sur le vin, jusqu'à 20 pour 100
« Sur l'eau-de-vie, jusqu'à 30 »
« Sur les fruits secs, jusqu'à 20 »

A l'appui de ce projet, M. Galt dit que le rappel des droits différentiels anglais en faveur du bois de service des colonies nous oblige à chercher d'autres marchés que ceux de la Grande-Bretagne pour y exporter nos bois. Ce commerce n'est pas seulement avantageux en proportion de la somme plus ou moins grande d'argent qu'il apporte au pays chaque année, mais il l'est aussi parce qu'il ouvre à la culture et à la civilisation des terres qui resteraient longtemps incultes sans cette utile exploitation.

Les bois de la Baltique ont plus d'avantage que les nôtres sur les marchés anglais, vu que le Canada est plus éloigné que la Baltique des ports Britanniques. Les frais de transport sont en conséquence plus élevés pour nous. Ce désavantage n'existe pas au même degré sous ce rapport dans les ports de la France. A Marseille même le fret du Canada n'est pas plus élevé que celui de Mémel. La France ne produisant presque point de bois, les marchés de notre ancienne mère-patrie seraient donc très-avantageux pour nous. Le Consul Français est très-favorable à la proposition de M. Galt, et il est présumable qu'il exprime en cela l'opinion et le désir de son Souverain.

En offrant cette réduction de droits sur les vins, les eaux-de-vie et les fruits secs français, on espère obtenir en retour une réduction de droits sur les vaisseaux, sur le bois de construction, sur la potasse, la perle, le poisson, les huiles et les pelletteries.

Ces arrangements ne pourraient manquer d'établir de suite un commerce direct considérable entre le Canada et la France. Aujourd'hui ce commerce direct n'existe presque pas. Nous sommes heureux de constater que l'opposition parlementaire n'offre aucune objection à ce projet. Loin de là, l'hon. J. S. McDonald en a félicité M. Galt, et M. Buchanan a dit que c'était, dans son opinion, la mesure la plus patriotique qui eût été soumise au parlement depuis des années.

Ce serait sans doute un grand avantage, si on pouvait réunir toutes les grandes opérations des pêcheries dans un port Canadien sur le Golfe St. Laurent. C'est dans cette vue que le ministre des Finances propose d'établir un port libre dans la baie de St. Pierre, et de faire en sorte que les pêcheurs Canadiens qui se rendraient beaucoup plus commodément

qu'aucun port américain pour cet objet; et cependant le principal rendez-vous des vaisseaux pêcheurs n'est pas en Canada. Pourquoi cela? c'est parce que les américains possèdent le plus grand nombre de vaisseaux engagés dans les pêcheries. Comme de raison, à moins qu'on ne leur offre des avantages particuliers, ceux-ci iront naturellement faire leur trafic dans des ports américains. M. Galt propose de leur offrir cet avantage, et, certes, il vaut bien la peine de tenter cet effort. Peut-être la province y perdrait-elle annuellement une petite somme d'impôts; car en établissant un port libre on ne peut faire d'exceptions. Les habitants de la place recevraient leurs importations en franchise de droits ainsi que les personnes, qui pourraient fréquenter ce port de temps à autre. Mais on comprend que le montant des impôts ainsi perdu, à un endroit comme Gaspé, par exemple, serait peu considérable; car la consommation locale doit y être très-limitée, et on ne peut craindre le danger de la contrebande, vu que la distance à travers la péninsule est trop grande, et les chemins presque impraticables.

Le siège des pêcheries du golfe a changé souvent de local selon les circonstances. Il y a environ 250 ans Brest—maintenant après Brador—sur la côte du Labrador, à l'entrée du détroit de Belle-Isle, était le siège principal des pêcheries. On a estimé qu'il y avait à cette place, en 1600 une population sédentaire de 1000 personnes, avec une augmentation considérable durant l'été. Les ruines qui sont encore visibles font conjecturer qu'il ne devait pas y avoir à cette époque moins de 200 maisons. Ce site n'est pas très-favorable, sous plus d'un rapport, mais il fut probablement choisi par les baleiniers Basques, dans le quinzième siècle, à cause du courant que suivent les baleines en descendant de l'Ouest. Outre cela, à cette époque, la côte était entre les mains des Esquimaux, tribu alors puissante, qui fut toujours hostile aux français, et dont les vieilles haines n'étaient pas encore éteintes. En conséquence, il était alors nécessaire que les pêcheurs se réunissent sur un même point pour leur défense mutuelle. On ne saurait dire combien de temps Brest aurait été le chef-lieu des pêcheries du golfe, si les Esquimaux n'avaient pas été dispersés, et si la côte, sur les deux rives, par une distance de quatre lieues, n'avait été accordée en seigneurie à un homme noble nommé COURT-MANCHÉ qui avait épousé une fille de Henri IV, arrangement qui empiétait sur les droits dont les pêcheurs avaient joui jusque là. Depuis lors, le siège des pêcheries a fréquemment changé; et l'établissement d'un port libre dans le golfe pourrait bien avoir pour effet de le fixer là même.

L'autre port libre que M. Galt propose d'établir au Saint-Sauveur, attirerait le commerce de la Riv. Rouge vers le Canada. Il favoriserait l'établissement des terres au Nord du Sault; car il est bien probable que beaucoup de personnes se fixeraient à cet endroit, à cause de la certitude qu'elles auraient d'être exemptes de tous les droits de Douanes.

PALAIS D'INDUSTRIE.

Mercredi, une assemblée du comité spécial du Conseil-de-Ville et du sous-comité de la Chambre des arts et métiers eut lieu à l'Hôtel-de-Ville, pour s'entendre sur le choix de l'endroit où le Palais d'Industrie devra être construit. Les Messieurs dont les noms suivent étaient présents :

MM. Thompson, Grenier, Lepron, Goyette, Tugsey, Smith, Lyman et Jodoin pour la Corporation, et le Professeur Dawson et MM. Weaver, Chamberlin, Corse, Bulmer, Brown, Rodden, Perry, Cantin et Murray, pour la Chambre des arts et métiers.

M. Thompson ayant été appelé au fauteuil, le Professeur Dawson produisit une copie du plan qui avait été préparé pour une bâtisse permanente qui devait être érigée sur la rue Ste. Catherine, par la Chambre des arts et métiers, comme un Musée. Il donna les raisons qui avaient induit les membres de cette société à choisir ce site de préférence à tout autre, mais il déclara que si la ville se prononçait pour un autre site et en même temps donnait l'argent nécessaire pour l'objet en vue, la Chambre l'accepterait volontiers, suivant toute probabilité. Néanmoins, il ne pouvait rien assurer avant d'avoir consulté la Chambre.

Plusieurs des personnes présentes combattirent le choix de ce site : elles ne le trouvaient pas assez central et le comité vota à l'unanimité l'achat du jardin du gouvernement près du Palais de Justice dans le cas où cette acquisition pourrait être faite.

On donna lecture ensuite d'une lettre du Secrétaire du Bureau des Travaux Publics, dans laquelle le Gouvernement offre de concéder le jardin du gouvernement, à une rente annuelle, et un comité fut nommé pour s'aboucher avec le Ministre des Finances (maintenant en cette cité) pour apprendre de lui le taux que le Gouvernement exigerait pour la rente de ce terrain.

Les membres de la partie Est de la ville ont semblé beaucoup goûter le projet de bâtir le Palais en cet endroit et se sont déclarés prêts à payer la rente demandée par le Gouvernement, et à faire, en sus, un octroi de £5,000, si la Chambre des Arts et Métiers adoptait ce site.

Le comité, après avoir vu M. Galt, fit rapport que le Ministre des Finances avait communiqué à ce sujet par télégraphe à ses collègues de Québec.

Ce site nous paraît être le plus acceptable; il est parfaitement central et d'un accès facile.

Le Professeur Dawson, comme Président de la Chambre des Arts, objecte à ce choix pour bien des raisons. D'abord, le lieu n'était pas central en tenant compte de la population toujours croissante de la partie Ouest de Montréal, ensuite le terrain n'avait pas suffisamment d'étendue pour se prêter aux développements futurs du Palais. Enfin le terrain ne pouvait être donné par le gouvernement, car il le tenait de la succession des Jésuites et ne pouvait l'employer qu'au profit de l'éducation publique. Qu'en conséquence, le gouvernement ne pourrait céder ce terrain qui a sa pleine valeur, et il est estimé à \$40,000. En revanche, le Professeur Dawson propose au nom de la Chambre des Arts et Manufactures un terrain situé sur la rue Ste. Catherine, partie Ouest, et appartenant à l'Université McGill, estimé à \$34,000, que l'Université céderait pourtant au prix de \$20,000 et dont l'intérêt seulement serait payable annuellement soit \$12,000. Et encore d'après un arrangement avec le gouvernement cet intérêt serait-il payé par un octroi additionnel fait à la Chambre des Arts de manière à ne surcharger personne.

Il y a évidemment dans tout cela un parti pris pour amener la construction du palais d'industrie pris de l'Université, au grand détriment de la population presque toute entière de notre ville, et plus encore du district. Voyons plutôt? N'est-ce pas d'un ridicule suprême que de placer un palais d'industrie dans le quartier le moins fréquenté de la ville, loin de tous ceux qui peuvent réellement profiter d'une exposition permanente des moyens de production et des produits de l'industrie. Et encore ne tenons nous compte que de nos citoyens seulement; si nous réfléchissons un instant au bien que ce palais doit réaliser dans les populations de nos campagnes, qui affluent dans notre ville pendant toute l'année, nous comprendrons tout l'importance qu'il y a pour elles à ce que ce palais soit à leur portée. Il faut bien peu connaître les habitudes de nos cultivateurs pour supposer qu'ils auraient temps d'aller à la montagne visiter le palais, tandis que dans le voisinage du port, du marché et du palais de justice nous ne doutons pas d'un instant qu'il ne soit encombré de visiteurs journaliers. Et si nous sommes bien informés, l'agriculture aurait sa part d'enseignements dans les collections de ses instruments et de ses produits qui feraient la partie la plus importante de l'exposition.

La question d'achat de terrain n'est pas moins futile d'abord s'il est vrai que le gouvernement ne peut l'associer qu'à des fins d'éducation publique, nous demandons si jamais il en pourra faire un meilleur emploi que dans l'occasion qui se présente aujourd'hui. Ce palais de l'Industrie ne sera-t-il pas exclusivement destiné à l'éducation de nos classes industrielles, si injustement privées jusqu'à ce jour de moyens d'éducation dans leurs diverses spécialités. Le gouvernement le comprendra certainement, et si pressé par les influences extérieures il ne peut pas donner le terrain sans rédevance aucune, au moins, la rente annuelle stipulée sera-t-elle raisonnable et ne pourra-t-elle s'élever au delà de \$1,200 demandées pour le terrain de l'Université McGill, que le gouvernement est prêt à rencontrer par un octroi annuel supplémentaire fait à la Chambre des Arts et Manufactures.

Voilà où en est la question aujourd'hui et nous avons raison de croire que des influences extérieures sont employées auprès du gouvernement pour lui conseiller de surcharger la valeur de son terrain près du palais de justice de manière à faire reculer le conseil devant le prix d'achat et le forcer à voter \$30,000 à la construction d'un palais inutile par sa position à quelques privilèges seulement. Mais espérons que le gouvernement n'a pas laissé passer par quelconque meneurs intéressés et que justice sera faite non-seulement à la population de notre ville mais encore à celles de nos campagnes.

Un nouveau Vapeur pour la Rivière Terrebbonne.

Nous avons eu le plaisir, ces jours derniers, de visiter le vaste chantier de construction navale de MM. Gilbert & Cie., situé sur les bords du Canal de Lachine, à quelques pas du pont tournant qui communique avec les deux rives du nouveau canal.

Non moins de 150 ouvriers sont actuellement à l'œuvre, et chaque département a ses tâches; et sous l'œil vigilant d'un conducteur expérimenté, chacun est à son besogne. Dans ce moment, on est sur le point d'achever dans cet établissement un élégant petit vapeur ordonné l'autre matin par la Compagnie de navigation de Terrebbonne. La construction en est toute particulière. Le vapeur a le dessous presque plat, mesure 100 pieds de long sur une largeur de 38 pieds, et est fait pour pouvoir naviguer dans les petites rivières aux eaux basses; car, quand il aura un chargement ordinaire il ne devra pas tirer plus de 22 à 26 pouces d'eau. Il va porter des roues d'un nouveau genre et il sera le premier bateau de construction canadienne qui en aura de celles-là. Ces roues appelées "roues mécaniques" diffèrent des autres en ce que leurs palettes sont mobiles au lieu d'être fixes comme d'ordinaire. Les montants sont de fer battu et ont à peu près la même forme que celles des roues de bois.

Les palettes y sont fixées sur des pivots qui leur permettent de faire sur elle-mêmes un demi tour au moment où elles ont frappé l'eau; en sorte que dans les eaux basses, le bateau pourra porter une plus lourde charge que les autres, vu cette faculté des palettes de se replier ainsi sur elles-mêmes. Ce nouveau mode a de plus pour résultat de donner plus d'aisance au mouvement du vaisseau, en évitant les secousses si désagréables et si propres à retarder la marche auxquelles les autres roues donnent lieu presque toujours.

Le premier essai que l'on ait fait de ces roues a été sur les bateaux traversiers, entre Douville et Calais, et elles ont si bien répondu à l'attente générale que l'on se propose de les adopter dans les constructions nouvelles.

Quant au vapeur il est construit en chêne et sera, lors de son achèvement, un joli vapeur. Cette nouvelle construction paraît hautement en faveur de l'esprit d'entreprise que l'on remarque dans nos compagnies canadiennes de navigation qui n'éparpillent rien pour donner tout le confort possible à ceux qui les patronnent, tout en voulant ouvrir des voies de communication faciles avec l'intérieur du pays.

L'Etoile, tel est le nom du nouveau vapeur, va être mis sous le commandement du Capt. L. H. Roy et devra voyager entre le village de Terrebbonne et les ports intermédiaires jusqu'au bout de l'île où il devra rencontrer le Terrebbonne, Capt. Voligny.

Si, comme on a tout lieu de le penser, un arrangement est effectué entre la compagnie de navigation de la rivière l'Assomption et celle de Terrebbonne, il n'y a aucun doute que ces deux compagnies réunies ne deviennent puissantes et ne commandent à leur tour le trafic de l'intérieur du Nord. On garderait alors pour la navigation de ces deux rivières le Terrebbonne et l'Etoile et l'on ferait probablement voyager le joli vapeur l'Assomption sur la rivière Chambly.

Un Institut des Artisans. Lundi dernier, quelques uns des membres de l'Institut-Canadien-Français, MM. F. J. V. Regnard, Hector Fabre, Méd. Marchand, D. Y. Girouard, L. J. B. Beaubien et Pagnuelo se sont rendus auprès de l'Union St. Joseph, pour cette société de lui accorder son concours pour la formation d'un Institut des Artisans qui serait agréé au leur. La nouvelle institution serait établie sous l'autorité de l'Acte 14 et 15 Vic. ch. 86, dans le but de permettre aux industriels Canadiens qui la composeraient de participer aux avantages que confère l'Acte 20 Vic. ch. 32, pour ce qui a trait aux Expositions Provinciales et autres objets non moins importants.

Nous applaudissons de grand cœur à l'idée de ces Messieurs; elle doit produire les plus beaux résultats si la classe ouvrière Canadienne veut la faire fructifier.

Nous ouvriers et mécaniciens ne le cédons sous aucun rapport à ceux d'une autre origine; ils n'ont besoin que de s'entendre pour occuper le rang auquel leur intelligence et leur activité leur donnent droit.

Une réunion générale des ouvriers canadiens, nous informe-t-on, est convoquée pour jeudi prochain, et aura lieu dans la grande salle de l'Institut Canadien-Français, à 7 heures P. M. Nous avons raison de croire qu'elle sera très-nombreuse.

Nous reviendrons sur cet important sujet.

Nous donnons aujourd'hui les résolutions proposées par l'hon. M. Galt, au sujet de l'établissement d'une Trésorerie Provinciale. Nous publierons dans notre prochain numéro les discours qu'a prononcé l'hon. Ministre des finances à l'appui de ces résolutions.

Nouvelles du Canada.

On trouvera sur notre première page le Rapport de la Société de Construction Canadienne de Montréal, le Mandement de l'Archevêché de Québec, et plusieurs annonces nouvelles.

La Veuve Goyette.—Nos lecteurs se rappellent sans doute la malheureuse position où s'est trouvée cette pauvre femme à son arrivée des États-Unis à Montréal, à la recherche de ses enfants, et que notre populaire et bienveillant Maire a charitablement envoyée en prison comme vagabonde.

Nous sommes heureux d'apprendre que, grâce à la publicité qu'à d'abord donnée de ce fait le *Montréal Gazette*, et que nous avons reproduit dans notre dernier numéro, les Conseillers Homier, Rolland, Brousseau et Grenier, sous un esprit de véritable charité, se sont généreusement intéressés au sort de cette dame et ont fait placer dans l'Asile de la Province où elle est actuellement l'objet de tous les soins que peut procurer cette excellente et philanthropique institution. Ces messieurs s'occupent, en outre, à découvrir les traces de plusieurs de ses enfants dont la pauvre femme est depuis si longtemps séparée.

Le 6ème Régiment attendu à Montréal.—La nouvelle circule généralement que le 6ème Régiment, actuellement stationné à Halifax, a reçu l'ordre de se rendre en cette ville où il doit arriver aussitôt après l'ouverture de la navigation.

Le quartier général des Carabiniers Royaux Canadiens sera probablement fixé de nouveau à Kingston. Ce changement a lieu en conséquence de l'arrivée prochaine du Prince de Galles.

Grand établissement de Tapis.—Nous prévenons nos compatriotes qui se préparent à tenir maison au 1er Mai, ou à ceux qui veulent renouveler leur tapis, d'aller faire une visite au grand établissement de tapis de M. R. Campbell & Cie.; c'est une des maisons où l'on en trouvera une aussi grande variété et à des termes aussi faciles. En outre de leur établissement de tapis, ils viennent de recevoir le plus bel assortiment de marchandises de goût et d'étape, digne d'être vu.—Voir l'annonce.

Nous apprenons que le vaste établissement de M. L. Plamondon sera transporté, au 1er Mai prochain, dans la maison actuellement occupée par M. Thibault comme magasin de chaussures, No. 117, rue Notre-Dame.

Nous avons reçu copie du Rapport annuel de la Banque d'Épargne de la cité et du district de Montréal, mais trop tard pour ce numéro. Il paraîtra mardi.

Concert Sabatier.—Ce concert, qui devait avoir lieu lundi prochain, est remis indéfiniment. M. Sabatier était actuellement occupé à mettre en musique une cantate dans laquelle on célèbre la prochaine visite du Prince de Galles à Montréal.

On lit dans le "Courrier du Canada" du 4 Avril : Mardi de la semaine dernière, Mgr. Taché, Evêque de St. Boniface, a fait l'objet d'une explosion causée par l'impression de deux journaux. Ces deux journaux qui avaient acheté une grande quantité de poudre à tirer, avant d'aller à l'office du matin, étaient venus se chauffer dans une salle située immédiatement au-dessous de l'évêché, et avaient eu l'imprudence de déposer leur poudre sur des chaises chaudes.

Mgr. Taché, au moment de l'explosion, causait dans une salle, au-dessus du lieu où était la poudre, avec les révérends M. M. Thibault et le Floch, assis à ses côtés. La bûche fut ébranlée jusque dans ses fondements, mais l'explosion n'avait pas été assez forte pour la faire écrouler. Le plancher de l'appartement où était Mgr. Taché fut soulevé, mais heureusement personne ne fut atteint.

Parmi le grand nombre de personnes présentes dans la salle et en dehors, pas une ne se trouva blessée.

Incendie à Lachine.—Mercredi dernier, entre une heure et deux de l'après-midi a éclaté à Lachine un grave incendie qui a menacé de détruire le village entier. Le feu a pris à la demeure de M. George Wall, et le vent soufflant du Nord, tous les bâtiments entre le chemin de fer et la rue qui est à l'Est ont été complètement détruits. Deux des maisons appartenant à M. Smith étaient seules assurées pour la moitié de leur valeur à la compagnie de l'Équitable. Une grande excitation a régné durant l'incendie, et les habitants du village ont fait tous leurs efforts pour sauver les propriétés dans le voisinage et ont rendu de grands services.

MM. Dawes, McBride, Wood, de la compagnie d'assurance de la Reine, ainsi que d'autres Messieurs de la ville ont également été très utiles dans cette circonstance. La compagnie de pompiers *Libro* est arrivée à cinq heures et a empêché la propagation des flammes.

Huit maisons, outre un grand nombre d'autres bâtiments ont été détruits.

Intéressante découverte.—Une lettre de Lewis Cass, fils, maintenant à Rome, dit que durant les excavations sur le mont Palatin, site du palais d'or des Césars, on a découvert une chambre sur les murs de laquelle étaient dessinés grossièrement un crucifix avec la figure d'un homme en prières. Sur la croix était représenté un être humain portant à tête d'âne. Au dessous de l'individu en prières était écrit *Alexandre adore Dieu*. Cette représentation burlesque se réfère évidemment à la date de Septime Sévère à la cour duquel se trouvaient beaucoup de chrétiens, et avait été faite dans le but odieux de jeter du ridicule sur la religion du Christ. C'était, à cette époque, parmi les païens la croyance générale que les chrétiens adoraient une divinité dont la tête était celle d'un âne.

CORRESPONDANCE.

Réception du Prince de Galles. M. le Rédacteur.

Je vous lis dans la *Gazette* de Montréal du 4 courant, une lettre d'un M. Frédéric Barby, adressée "au comité des arrangements" à faire pour la réception du Prince de Galles.

Auriez-vous la bonté de me dire, quel est ce comité, et qui l'a nommé? Est-ce un comité composé uniquement de la population anglaise?

Si la population anglaise fait une organisation séparée, ne devons-nous pas, de notre côté, nous préparer à faire voir que nous comptons pour quelque chose dans la ville de Montréal?

UN CANADIEN-FRANÇAIS.

CONSEIL-DE-VILLE.

Mercredi, le 4 avril 1860.

PRÉCIS DE LA SÉANCE.

Présents :—Son Honneur le Maire; les Echevins Leclair, Corse, Thompson, McCambridge, Bulmer, Jodoin, Goyette et Leprohon; les Conseillers Bernard, Smith, Goyette, Lyman, Contant, Grenier, Penn, Rodden, Cusson, Rolland, McCready, Homier, Brousseau et Tugsey.

Différentes pétitions sont lues, pour l'ouverture de la rue Stanley, de la rue Sherbrooke à la rue Dorchester, pour la prolongation de la rue St. Bonaventure aux limites de la ville, et pour des améliorations dans les rues Canning et Kemp.

Le comité des marchés demande que le vieux marché St. Anne, en bois, soit démoli. Il s'élève une discussion au sujet de la question du Palais de Cristal, et un rapport du comité des finances relativement au même sujet est présenté, dans lequel on demande qu'un comité spécial soit nommé pour coopérer avec le bureau des arts et manufactures pour faire le choix d'un site pour dit Palais de Cristal.

La dessus, le conseiller Lyman propose, secondé par le conseiller Grenier, qu'un octroi s'élève de £5,000, soit approprié pour l'objet en question, et que le comité spécial se compose des Echevins Thompson, McCambridge, Leprohon, et Jodoin, et des conseillers Grenier, Tugsey, Smith et Goyette.

Cette motion est adoptée à l'unanimité. Après les affaires de routine, le Conseil s'ajourne.

COUR CRIMINELLE.

Présidence de l'Hon. Juge MONDELET.

Jeudi, le 29 mars 1860.

Hugh Martin, accusé d'avoir enlevé les fenêtres d'une des maisons en hiver, son locataire ne pouvant lui payer une certaine balance, est amené à la barre.—M. Devlin le défend.—La cause étant instruite, le jury se retire pendant 15 minutes, et rapporte un verdict de coupable.

Le grand jury rapporte comme fondées les accusations portées contre les personnes suivantes :—

Amédée Bienvenue, larcin, plaide non-coupable; Pierre et Narcisse Filion, larcin, 10 accusations, plaident non-coupables; Stephen Clark, bris de maison pendant la nuit, plaide non-coupable; William Christopher McDonald et Augustin Ralph McDonald, obtention d'effets sous de faux prétextes.

Elizabeth Hogarth, incarcérée sous accusation de recel d'argent volé, est libérée, White, le propriétaire de l'argent, ne comparait pas.

Vendredi, le 30 mars.

Elise Gageant, incarcérée sous accusation d'avoir volé chez Joseph Henri Lécuyer, marchand à Sorel, comparait à la barre. Le procès étant commencé, la prisonnière s'avoue coupable.

Marie Gagnant, sœur de la première, s'avoue aussi coupable de la même offense. Le père des prisonnières, accusé d'avoir recélé les objets volés, s'avoue aussi coupable.

Félonie Hineault, accusé d'avoir caché la naissance de son enfant, est amenée à la barre et est acquittée.

Le grand jury rapporte comme fondées les accusations portées contre W. C. McDonald et A. R. McDonald, pour obtention d'effets sous de faux prétextes, 7 accusations, et Joseph Lecompte, pour larcin. La Cour remercie alors le Grand Jury de son assiduité et le libère.

Samedi, le 31 mars.

Joseph Lecompte, accusé d'avoir volé une tincture de beurre contenant 80 livres de beurre est trouvé coupable.

Amédée Bienvenue, accusé de larcin, est trouvé non coupable. Les petits jurés qui ont travaillé jusqu'à lors sont délibérés et remerciés par la Cour de leur assiduité.

Lundi, le 2 avril.

M. le juge Aylwin se rend en Cour et condamne Joseph Palliser, accusé d'avoir volé la tincture de beurre, à six mois de prison, et le rendit à la Cour pour paiement de \$5, avec option.

Sur application de M. Carter, le procès des nommés William Christopher et Augustin Ralph McDonald est remis à jeudi.

Mardi, le 3 avril.

Léon Beaudry, accusé d'avoir volé £750, appartenant au Séminaire, est amené à la barre.

La cause étant instruite, le jury rapporte un verdict de larcin contre le prisonnier et le recommande à la clémence de la Cour.

Mercredi, 4 avril.

Edward Mooney, accusé d'avoir mis le feu à une grange est amené à la barre. Après les procès d'usage, M. Johnson, représentant de la Couronne, demande au jury d'acquiescer le prisonnier.

M. Carter demande de ne procéder que samedi, dans la cause des nommés McDonald—et la Cour s'ajourne jusqu'à samedi, à 10 h. A. M.

RÉSOLUTIONS.

Qui seront proposées par l'Hon. M. Galt, au sujet du Département de la Trésorerie Provinciale.

1. Que dans le but de placer le trésorier de la province sur une base parfaitement satisfaisante et sûre, il est expédient de créer un Département de la Trésorerie Provinciale, dont les billets, étant rachetés en espèces, à demande, et le rachat assuré et garanti comme il est dit plus haut, constitueront, quant à leur valeur, une partie de la dette provinciale, et le rachat assuré et garanti comme il est dit plus haut, constitueront, quant à leur valeur, une partie de la dette provinciale, et le rachat assuré et garanti comme il est dit plus haut, constitueront, quant à leur valeur, une partie de la dette provinciale.

2. Qu'afin d'atteindre le but mentionné dans la résolution précédente, il est expédient d'établir un Département de Trésorerie Provinciale, dont les billets, étant rachetés en espèces, à demande, et le rachat assuré et garanti comme il est dit plus haut, constitueront, quant à leur valeur, une partie de la dette provinciale, et le rachat assuré et garanti comme il est dit plus haut, constitueront, quant à leur valeur, une partie de la dette provinciale.

3. Qu'afin d'atteindre le but mentionné dans la résolution précédente, il est expédient d'établir un Département de Trésorerie Provinciale, dont les billets, étant rachetés en espèces, à demande, et le rachat assuré et garanti comme il est dit plus haut, constitueront, quant à leur valeur, une partie de la dette provinciale, et le rachat assuré et garanti comme il est dit plus haut, constitueront, quant à leur valeur, une partie de la dette provinciale.

4. Qu'afin d'atteindre le but mentionné dans la résolution précédente, il est expédient d'établir un Département de Trésorerie Provinciale, dont les billets, étant rachetés en espèces, à demande, et le rachat assuré et garanti comme il est dit plus haut, constitueront, quant à leur valeur, une partie de la dette provinciale, et le rachat assuré et garanti comme il est dit plus haut, constitueront, quant à leur valeur, une partie de la dette provinciale.

5. Qu'afin d'atteindre le but mentionné dans la résolution précédente, il est expédient d'établir un Département de Trésorerie Provinciale, dont les billets, étant rachetés en espèces, à demande, et le rachat assuré et garanti comme il est dit plus haut, constitueront, quant à leur valeur, une partie de la dette provinciale, et le rachat assuré et garanti comme il est dit plus haut, constitueront, quant à leur valeur, une partie de la dette provinciale.

6. Qu'afin d'atteindre le but mentionné dans la résolution précédente, il est expédient d'établir un Département de Trésorerie Provinciale, dont les billets, étant rachetés en espèces, à demande, et le rachat assuré et garanti comme il est dit plus haut, constitueront, quant à leur valeur, une partie de la dette provinciale, et le rachat assuré et garanti comme il est dit plus haut, constitueront, quant à leur valeur, une partie de la dette provinciale.

7. Qu'afin d'atteindre le but mentionné dans la résolution précédente, il est expédient d'établir un Département de Trésorerie Provinciale, dont les billets, étant rachetés en espèces, à demande, et le rachat assuré et garanti comme il est dit plus haut, constitueront, quant à leur valeur, une partie de la dette provinciale, et le rachat assuré et garanti comme il est dit plus haut, constitueront, quant à leur valeur, une partie de la dette provinciale.

de la cause de l'église toutes les ressources de son talent oratoire. Pour achever de convaincre au public les résultats de cette assemblée, je vous prie de vouloir bien publier à la suite de ces détails l'adresse au Pape signée par la ville et paroisse de St. Jean, dont une copie se trouve ci-dessous.

Les citoyens de St. Jean eussent sans doute été très-heureux de souscrire aux procès-verbaux de l'Assemblée de Montréal sur le même sujet : Mais, ils se sont estimés plus heureux encore de venir en leur propre et privé nom déposer aux pieds du Souverain-Pontife l'hommage de leur piété filiale et de leur dévouement au Siège-Apostolique. Si petite et modeste qu'elle soit, la ville de St. Jean n'est sentie fière de pouvoir ajouter une voix à toutes celles qui d'un bout du monde à l'autre s'élèvent en ce temps-ci pour repousser énergiquement les attentats dirigés contre le domaine de St. Pierre, et applaudir au courage, et à l'héroïque fermeté du glorieux et saint Pontife Pie IX.

ADRESSE AU PAPE.

Notre Très Saint Père le Pape Pie IX. TRÈS-SAINTE-PÈRE.

Les catholiques de la ville et paroisse de St. Jean, dans le diocèse de Montréal, en Canada, demandent qu'il leur soit permis de déposer aux pieds de Votre Sainteté qu'ils baissent respectueusement, la protestation de leur dévouement au Saint-Siège-Apostolique et à ses droits, ainsi que de leur respect profond et de leur piété filiale envers Votre Sainteté.

La Puissance Temporelle des Papes, confiée par la Divine Providence aux mains si dignes et si vénérables de Votre Sainteté, et aujourd'hui si indigne et si indignement attaquée par l'aveuglement des passions, est à leurs yeux la plus légitime comme la plus ancienne et la plus sacrée de toutes les puissances temporelles; et ils reconnaissent qu'elle est l'œuvre de Dieu qui a voulu l'établir pour donner au Chef Suprême de la catholicité la dignité et l'indépendance nécessaires au gouvernement spirituel de son église.

Profondément dévoués comme les catholiques du monde entier au maintien de cette puissance, nous voyons avec douleur les efforts des ennemis du Saint-Siège pour la détruire, admirant en même temps avec bonheur Votre héroïque fermeté à la défendre.

L'église étant inflexible et impérieuse suivant la promesse de son divin fondateur, qui lui a assigné les exécutions comme la preuve et le sceau de la divinité de son origine et de sa mission, les catholiques de St. Jean qui sont sans doute affligés des outrages commis contre le Saint-Siège et contre ses droits, n'ont nullement alarmés, certains que Celui qui a promis d'être toujours avec son église, saura bien encore commander aux vents et calmer la tempête, confondre ses ennemis et ramener au devoir ses enfants un moment égarés; également certains que la lumière qui de Rome jaillit sur le monde depuis dix-huit siècles, brillera bientôt d'un éclat plus vif que jamais.

Nous éprouvons une vénération bien profonde pour Votre Sainteté, et une sympathie bien douloureuse pour les cruelles épreuves auxquelles elle est soumise; mais cette sympathie n'est pas sans être tempérée par une douce joie, parce que le calme et la résignation que conserve Votre Sainteté au milieu de ces épreuves, lui donnent leur ressemblance plus parfaite avec Celui qu'elle représente sur la terre; et aussi, parce que nous gardons la confiance que le Saint-Pontife qui se fait une si grande prière d'avoir le glorieux privilège de proclamer le dogme de l'Immaculée Conception de Marie, inaugurera pour l'église une nouvelle ère de paix et de gloire.

O Pontife-Roi qui veilles avec tant de courage, de sagesse et de sollicitude sur tous les intérêts spirituels et temporels de l'église de Jésus-Christ dont nous reconnaissons en vous le digne Vicaire, vos enfants de St. Jean offrent à Dieu leur faible prière pour qu'il répande sur vos vieilles années des trésors de paix et de bonheur; et humblement prosternés à vos pieds, ils supplient Votre Sainteté de lever la main qui béni l'univers, pour verser sur elle l'abondance de ses bénédictions.

St. Jean, en la fête de St. Joseph, l'an Notre-Seigneur 1860.

NOUVELLES TELEGRAPHIQUES.

RAPPORTÉES POUR LA MINERVE.

PARLEMENT PROVINCIAL.

CONSEIL LÉGISLATIF.

Après les affaires de routine, M. Allen a présenté un bill pour amender le nouveau l'acte d'incorporation de la compagnie métropolitaine de gaz et d'eau de Toronto.

Le bill de M. de Blaquière pour autoriser la vente et le transport de certain terrain appartenant à l'église St. Pierre de Woodstock, a été lu pour la troisième fois et passé. La Chambre s'est ensuite ajournée.

CHAMBRE D'ASSEMBLÉE.

Après l'envoi du rapport, et sur motion de M. Benjamin, il a été voté une adresse pour un rapport de tous les droits collectés relativement aux distilleries de whisky et aux brasseries dans la province, la quantité de bois, les espèces de grain converties en whisky et la quantité de gallons de bière manufacturée; le dit rapport devant comprendre les années 1857, 58 et 59.

Sur motion de M. Ferguson, de la part de la compagnie canadienne de crédit foncier, il a été ordonné de faire rapport sur le capital souscrit, du montant actuellement payé sur lequel, du nombre des postulants (applicants) pour emprunts, des taux auxquels ces demandes d'emprunt ont été consenties, du montant des emprunts et des conditions d'iceux.

L'ordre du jour de la chambre pour se former en comité sur certaines résolutions pour accorder des pouvoirs ultérieurs, à la corporation de Montréal—à été levé.

L'ordre du jour pour reprendre le débat aujourd'hui sur la motion de M. McKinnon pour la seconde lecture du bill pour l'amendement de la loi d'assurance, pour établir un maximum d'intérêt—à été aussi levé, et le bill retiré.

Les bills suivants ont été lus pour la seconde fois :—Pour séparer les comtés de Lenox et d'Addington du comté de Frontenac pour des fins judiciaires; pour incorporer la compagnie d'amélioration de Windor; pour pourvoir au remboursement des sommes prêtées aux municipalités des comtés-uns de Northumberland et de Durham; pour changer les limites du township de Saint-Hilaire; pour incorporer la compagnie anglo-américaine manufacturière; pour autoriser la corporation de Montréal à acquérir un site pour y établir le terminus du

chemin de fer du Grand Tronc; pour changer et amender l'acte d'incorporation de l'Institut des Artisans de Montréal; pour amender le chap. 17 des statuts consolidés du Haut-Canada, relativement à la nomination des constables; pour dissiper tous doutes relativement à la validité des mariages de Quakers dans le Bas-Canada, et pour autres fins; pour amender le chap. 95 des statuts consolidés du Canada relativement aux loteries; pour régler la présidence aux assemblées de fabrique dans les paroisses catholiques du Bas-Canada; pour amender le chap. 63 des statuts consolidés du Canada; pour pourvoir aux rapports statistiques annuels de matières judiciaires; pour diminuer le nombre de licences délivrées pour la vente en détail des boissons enivrantes; pour mettre à même les conseils de comté de pourvoir aux dépenses de voyage de leurs membres.

Aujourd'hui, après les affaires de routine, il a été présenté des bills :—pour incorporer le village de Merrickville, comté de Grenville;—pour étendre aux villes certaines dispositions de l'acte de taxe consolidé du Haut-Canada;—pour incorporer la ville de Sorel;—pour amender et étendre l'acte incorporant la compagnie des Mines du St. Laurent;—pour amender et étendre les divers actes relatifs aux compagnies d'assurances mutuelles du Haut-Canada.

Sur motion de M. Buchanan, il a été voté une adresse pour copies de toute la correspondance avec le gouvernement impérial au sujet du tarif canadien.

M. Galt proposa alors que la chambre se formât en comité sur les résolutions suivantes :—1. Qu'il est expédient d'autoriser le gouvernement en comité de constituer par proclamation un port libre sur le St. Laurent et en outre au Sault Ste. Marie, respectivement, et de définir les limites et privilèges d'iceux et ceux d'aucun district qui y sera attaché.—2. Qu'afin d'établir directement le commerce entre cette Province et la France, il est expédient d'autoriser le gouverneur-général en conseil, lorsqu'il le jugera convenable, pour promouvoir tel commerce, de réduire par proclamation les droits de Douane sur les produits de la France, tels que le vin, l'eau-de-vie et les fruits secs.

ARRIVÉE DU "KANGAROO."

New-York, 6 avril.

Le "Kangaroo" est arrivé ce matin. L'annexion de la Savoie à la France est définitivement arrangée entre la France et la Sardaigne. Le traité est signé.

La proposition en faveur du scrutin à été rejetée par une grande majorité dans les deux chambres du parlement anglais. Le bill de réforme a été débattu, mais n'a été que peu d'intérêt.

Un escadron de 4 vaisseaux, ayant en tête le vapeur à hélice le "Ilero", transporteront le Prince de Galles et sa suite au Canada. Le "Times" recommande fortement qu'il visite les États-Unis, et assure que sa visite au Président sera appréciée.

Florence Nightingale est sérieusement malade.

Le conseil municipal de Nice a voté contre l'annexion et envoyé une députation à Turin à ce sujet.

Le traité commercial entre la France et l'Angleterre est en pleine opération.

Le Signor Tadini a présenté au Roi de Sardaigne les votes des provinces italiennes en faveur de l'annexion. Le Roi en réponse dit qu'il accepterait ces votes ainsi que ceux de la Romagne, mais qu'en même temps il ne failira pas un profond dévouement au Pape. Ce dernier avis adressé au Roi des remerciements, brisant tous relations et l'excommuniant.

Il est rapporté que le Piémont demande 150 millions de francs.

L'Autriche décline de renouveler toutes communications diplomatiques avec la Sardaigne, où les volsions flagrantes du traité de Zurich.

AUTRES NOUVELLES.

Le "Canadian" est parti vers la même heure que le "Kangaroo".

Le "Times" dit que l'on doit permettre à Napoléon d'effectuer son projet. Les nominations d'officiels ont été complétées à Paris. Des dépêches de Vienne annoncent que l'Autriche se prononcera contre toute violation de la neutralité suisse, garantie par des traités. La ligne télégraphique de la méditerranée sera complétée dans 2 mois, alors Londres sera en communication directe avec Calcutta. Le correspondant de Paris du "Post" dit que les relations de l'Angleterre et de la France n'étaient pas dans un état très satisfaisant. Le Camp-de-Châlons aura cette année une force de 60,000 hommes sous McMahon. Le "Daily News" dit que le manifeste diplomatique français va paraître prochainement; dans ce document apparaîtront les idées que l'on entretient sur les frontières du Rhin. Le rapport qui devait des troupes françaises étaient sous les ordres pour la Savoie est non fondé.

DERNIÈRES NOUVELLES A QUEENSTON.

Il y a une baisse dans le marché de Londres, dû au manque de confiance et à la politique envahissante de Napoléon.

Le Shah de Perse est mort.

La visite projetée du Prince de Galles au Canada et l'espoir qu'il visitera les États-Unis a exercé une grande influence sur les fonds canadiens.

INDES.—Une invasion de Kokees a eu lieu à Tipperary, 1000 personnes ont été tuées.—On rapporte qu'il y a eu un trahison à Indoo, capital du Holkar.

ESPAGNE & MAROC.—Dans le dernier engagement les Espagnols ont eu 250 tués et blessés. Les maures étaient au nombre de 15,000, et l'engagement a duré 7 heures. Une autre rencontre désastreuse a eu lieu le 7, et les Espagnols ont été victorieux. On espérait attaquer Tanger dans quelques jours.—Toute la flotte Espagnole avait laissé Gibraltar pour Tetuan.

Turin, 15 mars.

La "Gazette Officielle" publie un décret royal annexant la province d'Onellie à la Sardaigne.—Un autre journal convoque les assemblées électorales des provinces de l'Ombrie pour le 26 mars, et un troisième publie la nomination de 15 nouveaux Sénateurs. Rien de décisif n'avait eu lieu, relativement à l'annexion de la Toscane au Piémont. L'Assemblée Toscane était dissoute. La "Patrie" annonce que 50,000 hommes étaient sur le point d'être levés dans la Toscane et 25,000 hommes dans les provinces de l'Émilie, augmentant l'armée de la Sardaigne de 300,000 hommes. Le directeur de la dette publique à Rome était allé à Brüssel pour recevoir un emprunt de 10 millions de francs. Le gouvernement de Rome avait autorisé l'importation du blé dans les ports pontificaux de la Méditerranée.

Le journal le "Nord" annonce que du moment que la bulle du Pape sera lancée,

les villes de Milan, Genève, Livourne, Turin, Bologne et Florence, sont contenues d'illuminer, afin de donner à cet événement un caractère national. Une grande manifestation en faveur du Pape avait eu lieu au Vatican le 16. Il est dit à Vienne que les troupes françaises à Rome se retireraient à Civita Vecchia si le Pape excommuniât Emmanuel. Un autre rapport de Vienne annonce que les troupes napolitaines rentreraient de suite dans les États du Pape, si la Sardaigne prend possession des Romagnes.

Autriche.—On annonce que l'ambassadeur français avait annoncé au gouverneur de la Lombardie par les troupes françaises, et il exprime l'espoir que l'Autriche continuera à observer sa non-intervention dans les affaires de l'Italie Centrale. La note autrichienne dit que depuis l'entrevue à Villa-Franca, l'Empereur a fait trop de sacrifices pour maintenir la paix, pour qu'il lui soit possible de recommencer une guerre européenne; mais tout en ayant une attitude d'observation, l'Autriche croit devoir néanmoins attirer l'attention de la France sur les intrigues secrètes des agents sardes dans la Venétie et répète très distinctement que François-Joseph n'hésiterait pas à faire de grands sacrifices pour la défense de ses droits dans la Venétie.

NAISSANCE.

A St. Hubert de Longueuil, le 31 de mois dernier, la Dame de M. Emard, Eccl., instituteur, une fille.

Aux Dyspeptiques.

Et à tous ceux qui souffrent les tortures que cette maladie inflige sous une forme ou une autre de ses nombreuses phases :—guérissez vous radicalement et promptement par l'usage des AMERS OXYGÈNES.

Le "Weely Nouvelle" du 18 septembre dit : "La Dyspepsie est l'une des maladies dominantes de notre pays. Cela est dû au climat et à l'habitude presque universelle de prendre nos repas trop rapidement pour admettre une digestion convenable. Mais en dépit de ces circonstances, cette maladie, même lorsqu'elle est devenue chronique, disparaît promptement par l'usage des Amers Oxygènes qui sont considérés comme un remède infallible."

Certificat de M. L. J. Racine, commis à "La Minerve".

MM. J. W. Fowle & Co., Boston.

Messieurs, Ayant éprouvé les résultats les plus satisfaisants de l'usage du "Baume de Ceriavier sauvage" de Dr. Wistar, je me suis porté et disposé à exprimer l'entière confiance que j'ai en son efficacité. J'ai été pendant l'espace de 9 mois cruellement affecté d'une toux obstinée accompagnée d'une douleur aiguë au côté, qui ne m'a point quitté et est allé en augmentant. En octobre les symptômes devinrent si alarmants et j'étais dans un tel état de faiblesse que je ne pouvais plus me tenir debout sans m'appuyer pour aller faire quelques pas sans m'arrêter pour pousser la douleur et la fatigue que m'occasionnaient aussi l'exercice. Dans cette circonstance, je commençai à faire usage du baume qui, après en avoir pris quatre bouteilles m'a procuré un soulagement immédiat et complet. J'ai été complètement guéri de la toux et de la douleur, et j'ai fait depuis la santé. J'ai aussi vu les signatures de ce baume que j'ai administré à mes enfants, avec les plus heureux résultats. Je suis convaincu que les Canadiens qui font usage de ce baume ne peuvent en parler trop favorablement.

C'est une préparation de ton n'a besoin de faire l'essai pour reconnaître en elle le remède "par excellence".

Vous tout dévoué.

L. J. RACINE.

N'achetez cette composition que revêtue de la signature de L. BUTTS.

Préparé par Seth W. Fowle & Co., Boston, et à vendre en gros chez Lyman Savage & Co., Carter, Kerry & Co., et en détail chez toutes drogueries et marchands en général.

29 mars—

—On nous a montré un document signé des Maires des cités des États-Unis et du Canada, certifiant la supériorité de l'efficacité de la composition d'extraits de Salsepareille de Dr. Ayer et le vertus de tous ses remèdes, comme articles de fait, plus grande utilité. Un tel témoignage, provenant de si hautes sources, établit triomphalement la position que nous avons maintenu relativement aux préparations de Dr. Ayer, ou plus particulièrement les avisements qui en ont été faits. Aucun extrait ne peut être plus positif que nous à la circulation du charlatanisme, sous quelque forme qu'il soit, mais nous savons, quant nous nous commémons, que ses remèdes étaient au-dessus de tout soupçon et de toute déception :—qu'ils étaient les meilleurs pour produire la cure de la maladie, et qu'ils ont la confiance de toutes les communautés où ils sont connus. Nous ne sommes pas parce que les Maires de tout le pays nous ont fait à leurs administrations, mais parce que nous savons par expérience qu'ils le sont aux yeux de notre endroit, nous croyons rendre un service matériel à nos docteurs en leur faisant connaître la vérité.

"Courier", Princetown, Kentucky.

7 avril—

COLLEGE DES MEDECINS ET CHIRURGIENS DU BAS-CANADA.

L'ASSEMBLÉE SEM-ANNUELLE DU BUREAU DES GOUVERNEURS DU COLLEGE DES MEDECINS ET CHIRURGIENS DU BAS-CANADA, pour les EXAMENS, se tiendra à l'INSTITUT DES ARTISANS, dans la Cité de Montréal, MARDI, le HUIT MAI, à DIX heures.

Les Candidats sont requis de remettre leurs certificats à l'un des Secrétaires, au moins dix jours avant l'Assemblée, et de remplir une Cédule de leur éducation dont ils pourront obtenir une formule, en s'adressant aux Secrétaires; ils sont aussi requis de remettre en même temps des honoraires qui deviendront dans le cas d'un examen satisfaisant.

HECTOR PELTIER, M. D. J. E. J. LANDRY, M. D. Secrétaires.

Montréal, 7 avril 1860—

BUREAU DE L'INSPECTEUR GÉNÉRAL DÉPARTEMENT DES DOUANES.

Québec, 29 mars, 1860.

O. du D. No. 1.

AVIS est par le présent donné que Son Excellence le Gouverneur-Général, par un ordre en Conseil, portant la date du VINGT-HUITIÈME jour de MARS courant, a bien voulu en vertu des pouvoirs dont il est investi, ordonner que les CONFISERIES faites tout de sucre ou de sucre mélangé d'autre matière dont on se sert dans ce genre de manufacture, soient soumises au droit uniforme de QUARANTE PAR CENT ad valorem, à partir de cette date, et soient en conséquence évaluées pour les droits.

Par ordre,

THOS. WORTHINGTON, Assist.-Com. des Douanes et de l'Accise.

7 avril—

STATE.

Fire Insurance Comp'y of London

Capital—\$2,500,000.

BUREAU À MONTRÉAL—No. 36, RUE ST. FRANÇOIS-XAVIER.

CETTE COMPAGNIE continue À ASSURER toute ESPÈCE DE PROPRIÉTÉ contre le FEU à des termes très-réduits. On émane des polices pour Marchandises et de courtes périodes et des conditions favorables. Toutes pertes promptement payées par le Bureau des Directeurs en Canada, sans être obligés de les transmettre à Londres. Auda de 75 réclamations ont été payées dans cette Province, en 1859.

SIMPSON & BETHUNE, Agents.

Montréal, 7 avril—

À VENDRE, PAR ROY & FRÈRES, RUE ST. PAUL, NO. 101.

Graines de Trèfle ROUGE, LONG ET COURT, Ainsi que du TREFLE BLANC.

Montréal, 7 avril 1860

Cabinet de Lecture Paroissial.

MARDI prochain, 10 courant, à 7 h. du soir, le Rév. G. AUBERT, Supérieur des Oblats, fera une lecture publique dans la Salle du Cabinet de Lecture paroissial. Sujet : VOYAGE À LA RIVIÈRE ROUGE.

7 avril

MONTREAL CARPET WAREHOUSE

31 & 32, RUE ST. FRANÇOIS XAVIER, ET 2 ET 4 RUE ST. SACREMENT.

LES Soussignés invitent les citoyens de venir examiner leur récente importation de TAPIS & TAPIS CIRCÉS POUR PLANCHER qui COMPREND

Nouveaux Dessins, Printemps de 1860.

Parmi leur bel assortiment de TAPIS de TOURNAY, de VELOURS, de BRUXELLES, ils ont les plus beaux Patrons des Fabriques d'Angleterre et d'Écosse, que l'on ne peut trouver ailleurs en Canada. Les TAPIS CIRCÉS POUR PLANCHER, parmi lesquels l'on trouvera ceux de la Fabrique de "JOHN HARR & Co." de Bristol et "MICHAEL NAKES & Co." de Kildare, que l'on coupe pour tout grandeur de Salon ou de Passage.

Les personnes très-exprimées sont attachées à l'établissement pour prendre les mesures des Salons et couper les Tapis avec le plus grand soin.

À prix modéré et termes libéraux, R. CAMPBELL & Co.

Montréal, 7 avril—

R. CAMPBELL & Co.

INVITE respectueusement l'attention des Marchands sur leur Importation du Printemps de MARCHANDISES DE GOUT ET D'ETAPPE.

COMPRENANT : Casimir et Drapings, Coton, Bas, Drap, &c., &c., Toile, Gants, Robes, Soie, Marchandises Am. Rubans, Ombrelles, Tapis, Fraises, &c., Parapluies, Tapis cirés, en grande variété. Les prix correspondront aux acheteurs et les termes libéraux.

31 et 32, rue St. François Xavier et 2 et 4 rue St. Sacrement.

Montréal, 7 avril—

Corporation de Montréal.

BUREAU DE L'AQUEDUC, HOTEL-DE-VILLE, Montréal, le 4 Avril, 1860.

DES SOUMISSIONS CACHETÉES, adressées au GREFFIER de la Cité, Hotel-de-Ville, seront reçues jusqu'au DIX-SEPT du courant à MIDI, pour les ouvrages suivants, savoir :

1. Pour des Robinets et autres ouvrages en cuivre.

2. Pour 70 tonnes de tuyaux en plomb de 500 lbs. d'épais.

3. Pour 1500 boîtes en bois pour Robinets.

4. Pour le passage de 51 milles de tuyaux en fonte y compris l'excavation, &c.

Des soumissions séparées sont requises pour chaque sorte d'ouvrage qui devra être fait selon les modèles et les devis que l'on peut voir dans le Bureau du Surintendant de l'Aqueduc. Chaque soumission devra contenir les signatures de deux personnes responsables qui veulent se porter cautions pour l'accomplissement du Contrat.

Le Comité de l'Eau ne s'oblige point à accepter la plus basse ni aucune des soumissions.

Par ordre, LOUIS LESAGE, Surintendant de l'Aqueduc.

7 avril—

VENTE Par Autorité de Justice.

SERA VENDU ET ADJUGÉ, à l'enchère, à la porte de l'église de la paroisse de St. Placide, dans le District Judiciaire de Terrebonne, le VINGT-TROISIÈME jour d'AVRIL courant, à ONZE heures de l'avant-midi, l'IMMEUBLE ci-dessus désigné, dépendant, pour la moitié indivise, de la communauté de biens entre MOISE FORTIER et feu ZOÉ LALONDE, son épouse, pour l'autre moitié, aussi indivise, de la succession de la dite Zoé Lalonde.

UNE TERRE situ au sud-est de la côte St. Etienne, dans la dite paroisse St. Placide, dans le District de Terrebonne, sur la rive du Lac des Montagnes, de la contenance de trois arpents de front sur trente arpents de profondeur, plus ou moins; tenant par derrière, au chemin de fer, par derrière, à Cyrille Lalonde dit Latre, et du côté sud-ouest, à Joseph Desjardins; avec maison, grange et autres bâtiments, circonstances et dépendances.

Pour les conditions, s'adresser au Notaire soussigné, à St. Benoît, dans le dit District.

F. H. LEMIRE, N. P.

St. Benoît, 4 avril 1860—

VENTE Par Autorité de Justice.

SERONT VENDUS, au plus-offrant et dernier enchérisseur, à la porte de l'église de la paroisse de St. Alexandre, MARDI, le VINGT-QUATRE d'AVRIL courant, à DIX heures de l'avant-midi, les IMMEUBLES ci-dessus désignés, dépendant de la communauté de biens entre feu CHARLES COMEAU et DESANGES MENARD, savoir :

1. UNE TERRE située dans la dite paroisse de St. Alexandre, de la contenance d'un arpent de front sur vingt-huit arpents de profondeur, bornée en front par le chemin de fer, en arrière par Adrien Bessette, des deux côtés par Louis Choinière, sans bâtiment dessus construit.

2. UNE AUTRE TERRE située au même lieu, de la contenance d'un arpent de front sur vingt-trois arpents de profondeur, tenant par devant au chemin de fer, par derrière à Joseph Menier, d'un côté à Antoine Barsseau et de l'autre côté à François Combeau; avec maison et autres bâtiments, &c. dessus construits.

Les conditions seront connues le jour de la vente et en s'adressant au Soussigné, en son Étude, en la dite paroisse de St. Alexandre.

A. A. L. BRIEN, N. P.

St. Alexandre, 4 avril 1860—

Napoleon Renaud

OFFRE à vendre au plus libérales conditions possibles, son bel Emplacement si bien situé, dans le Village de St. Lin, adossé au fort de la rivière Achigan, bati à maison, forge et boulangerie, bas-côté tenant à la maison et à un superbe jardin.

St. Lin, 7 avril—

A vendre par Licitation.

MARDI, le 24 courant, cette belle propriété située sur St. Thomas, appartenant aux héritiers de feu M. Dominique Rousseau et occupée par Charles Lapierre et autres. S'adresser au Soussigné.

ALEXANDER GORDON, Rue St. Sacrement, No. 28.

7 avril—

ON A BESOIN A LA Manufacture de Voitures D'OMEARA.

D'UN FORGERON de premier talent, pour exécuter les roues des voitures. Les applications ne devront se faire qu'en autant qu'ils sont compétents.

S'adresser au No. 34, Grande Rue St. Jacques.

7 avril—

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE DU COMTE D'HOCHELAGA.

L'EXPOSITION ANNUELLE DE LA SOCIÉTÉ POUR LES CHEVEUX, aura lieu au MARCHÉ A FOIN, en la Cité de Montréal, MARDI, le 17 Avril courant, A ONZE HEURES.

Il est à désirer qu'entre les Étalons, on amène à l'Exposition d'autres animaux mâles, particulièrement les Bouvillons.

La compétition, pour les prix suivants, qui seront accordés à l'Exposition Annuelle de Bestiaux du Comté, qui devra avoir lieu dans l'Exposition du 1er Mai prochain, et sur la condition que les chevaux ont été tenus dans le Comté pour saillies durant la saison, a la place où l'usage de tels chevaux a été accordé à un nombre raisonnable d'Applicants, membres de la Société et de dix prix conv. ables.

Pour le meilleur gros Etalon de Trait, \$16.00

24 do do do 12.00

36 do do do 8.00

Pour le meilleur léger Etalon de Trait, 16.00

24 do do do 12.00

AVIS

PROPRIETAIRES DE MOULINS

Manufactures, &c.

NICOLAS LACROIX,

INGENIEUR ET CONSTRUCTEUR DE Moulins, 57 Rue Notre-Dame, Montréal. Patente de Sa Majesté le 10 Avril 1855 pour une nouvelle roue hydraulique nommée Turbine à Hélices, supérieure à toutes celles construites jusqu'à présent, elle a plus de force, beaucoup plus de vitesse et marche mieux dans l'eau, convient mieux aux chutes les plus basses et s'y place avec beaucoup d'avantages. Toutes les parties de cette roue et particulièrement les hélices sont construites de manière à donner le plus grand résultat de forces d'impulsion de gravité et de réaction et se place au-dessus de la roue à tuer partie de la chute plus bas que la roue par aspiration.

Par sa force et sa grande vitesse elle est la meilleure pour les scies circulaires, parce qu'elle a le plus de multiplication, il en existe même pour les moulins à eau, elle a le plus de vitesse et marche mieux dans l'eau, convient mieux aux chutes les plus basses et s'y place avec beaucoup d'avantages. Toutes les parties de cette roue et particulièrement les hélices sont construites de manière à donner le plus grand résultat de forces d'impulsion de gravité et de réaction et se place au-dessus de la roue à tuer partie de la chute plus bas que la roue par aspiration.

Les premières roues que j'ai placées sous la mouture d'un moulin ont eu un dérangement et aucun soin pour leur marche, elles ont le même avantage pour toutes espèces de manufactures, avec beaucoup d'économie dans les engrainages, poulies et frottement pour obtenir la vitesse. L'expérience m'a fait faire depuis peu une perfectionnement à ma turbine qui la rend plus améliorée, la place ainsi sous le moulin, le moulin est perfectionné de manière que le Saut, le ventilateur, les sas et les élévateurs sont réunis sur la même charpente et occupent peu de place. J'ai aussi perfectionné le moulin de manière que le même bateau peut biter le blé, seigle, sarrasin, orge et blé-dinde comme si le même bâteau fait exprès pour chacun de ces grains, et le même bâteau est principalement fait pour la farine pour le marché, pour donner la plus belle qualité et le plus de rendement qu'il soit possible de retirer du grain.

J'ai également perfectionné et remis le mécanisme de la scie circulaire pour les bilots, de sorte que je puis le fournir à très-bas prix et lequel est le meilleur pour la justice, la beauté du sciage, je construis aussi des scies à chasses simple et double, et tout ce qu'il y a de plus nouveau en ce genre.

Je fournis le mécanisme de toutes espèces de moulins, manufactures et machines à des prix très-modérés, je garantis mon travail et je m'engage à marcher moi-même les moulins à farine et à scies, vu ma grande expérience dans la pratique de ces moulins, et également pour les moulins à carder la laine.

Je fournis aussi toute autre roue en usage en Europe et en Amérique, tel que la roue turbine française (fourneyron) qui n'est pas connue en Canada et qui en France, est arrivée au plus haut degré de perfection, ainsi que la roue de Javal. Je construis toute espèce de roue verticale et horizontale, et les meuliers qui sont en usage, j'en fournis les plans et la fonte, et je puis donner des plans de moulins dont presque toute la machine est en bois, vu le simple mécanisme pour sa roue sous la mouture et par conséquent, à des prix très-modérés, et quand à sa machine, elle sera aussi bonne que pour le prix le plus élevé.

Je suis en mesure de livrer de bonnes moutures de pierre française, façon en usage dans le pays et nouvelles moutures perfectionnées récemment en France, les plus grandes, accou, et marchent et peuvent moudre du double de grain avec la même force que ceux en usage, je les garantis. Je fournis aussi les toiles à blanchis ainsi que tout le mécanisme.

Par ma longue expérience en France, en Belgique et en Canada, j'ai l'expérience de satisfaire ceux qui voudront bien me confier la construction ou réparation de leurs moulins et manufactures, je fournis également les plans pour toutes espèces de moulins et manufactures et je donne des avis sur les constructions, les poudres d'eau, &c. De l'honorable J. PAMAND, seigneur, St. Henry de Mascouche.

Je certifie que M. N. Lacroix m'a fait des réparations et améliorations dans mes moulins à farine et à scies à différentes reprises depuis un grand nombre d'années, avec le plus grand succès, et à un prix plus grand satisfaction, il a placé deux roues nouvelles à mon moulin à farine à Mascouche, perfectionnées par lui, lesquelles je suis très-satisfait. Il a placé des blanchis aussi perfectionnés sur un nouveau système, lesquels ont donné une grande renommée à mon moulin, tant pour la qualité que pour la bonne rente. Il a aussi placé sa première turbine à hélice, de son invention, à mon moulin à scies. J'en ai fait la dépense pour lui faciliter d'en faire l'essai, vu la confiance que j'avais en lui. Laquelle roue fait marcher une scie circulaire et a conséquemment obtenu j'en ai fait placer une à mon moulin à scies, à St. Lin, pour une scie circulaire avec la même satisfaction.

M. Lacroix m'a fourni, pour mon moulin à farine de St. Lin, quatre de ses Turbines à hélices, et tous les mouvements nécessaires pour quatre moutures et trois blanchis ainsi que les plans de la construction que M. E. Paire et J. Paire ont exécuté avec succès, lesquelles Turbines, blanchis et tout le mécanisme marchent on ne peut mieux, et me fait ainsi un plaisir de lui reconnaître le mérite d'être excellent menuisier et fondeur pour la fabrication de la farine et sa capacité pour mettre un moulin à farine en marche avec la plus grande précision et justesse.

St. Henry de Mascouche, 3 mars 1859.

G. H. MOKK, écuyer, seigneur de Ste. Thérèse de Blainville.

Je certifie que M. N. Lacroix m'a construit deux moulins à farine, l'un à la chute de St. Antoine, sept de ses Turbines à hélices que je reconnais pour être les plus économiques pour la dépense de l'eau et pour marcher le mieux dans l'eau.

J'ai fait placer trois de ces roues à la place de trois autres qui dépendaient d'un double d'eau pour donner la même force. Elles marchent un tiers plus vite que la mouture; trois dans le second moulin marchent sous la mouture et la troisième le smut mill, laquelle fait environ 500 tours par minute.

Il m'a aussi construit quatre blanchis pour la farine de blé, sur un nouveau système. Ces blanchis ont un avantage considérable pour les habitants et pour le marché, vu que le même blé blanchi de cette manière donne plus de farine d'une qualité supérieure et se vend plus cher que le blé qui n'est pas blanchi, et la mouture est plus ordinaire.

Je certifie que M. N. Lacroix m'a construit un moulin à scies dans lequel il m'a placé trois Turbines à hélices et toutes les parties de ce moulin, ayant une grande force et une grande vitesse et peu de dépense d'eau.

BAZILE PICHE, Sault au Récollet, 6 mars 1856.

M. N. Lacroix m'a construit un moulin à farine dans lequel il m'a placé une Turbine à hélice laquelle avec 14 poudres de chute d'eau fait faire à un moulin à scies trois fois plus de farine qu'un moulin dans lequel on a une fonction d'une manière admirable et donne à ses pratiques toute la satisfaction possible sous tous les rapports.

Plantagenet, 1er avril 1857.

Je soussigné déclare que M. N. Lacroix a fait pour la compagnie du moulin à vapeur de St. Jean, un moulin à farine contenant quatre moutures, un à carder et un à fouler, lesquels moulins sont placés par un engin de vingt forces, le tout fait et mis par lui comme l'exige le rapport, lequel engin fait mouvoir trois des dites moutures, les autres et le fouleur avec force, vitesse et satisfaction, lequel engin, pour faire mouvoir les objets ci-dessus, dépense environ cent cordes de bois en 24 heures et que ces moulins fonctionnent à ma grande satisfaction.

J. B. ALLARD, S. du M. à V. de R. Bécot, 23 fév 1857.

AVIS

LES SOUS-SIGNÉS ONT TERMINÉ

LEURS AFFAIRES DE DETAIL

No. 1811 Rue St. PAUL.

LE DEPARTEMENT DE DETAIL

DE LA

RUE NOTRE-DAME,

(No. 298 OUEST)

2ème PORTE DE LA RUE MCGILL.

FERRIERE CIE.

29 mars—21

Encourageons nos Manufactures.

EMPOIS COLONIAL A PATENTE

Manufacture par LA COMPAGNIE CANADIENNE D'EMPOIS, DE MONTREAL.

CET EMPOIS excellent est supérieur à tous ceux importés, et n'exige qu'un peu d'eau pour le même usage dans toutes les familles.

17 jan

A VENDRE,

A des conditions très libérales.

UNE MAISON en bois, faisant l'entrecroisement des rues Mignonne et Ste. Elizabeth, et de plus, douze lots de terre situés dans la même localité.

Pour les conditions, s'adresser sur les lieux au Propriétaire,

A. Z. GROTHÉ.

Montreal, 13 mars—mk

A VENDRE OU A LOUER.

LE bel et vaste emplacement occupé par le ci-devant par le Dr. Brousseau, situé au village de Bécot, place des plus avantageuses soit pour le commerce ou l'industrie, ou pour la communication facile et prompte par le chemin de fer le Grand-Tronc. Aussi, quantité de lots de terre, situés près du pont de Bécot à sa nouvelle résidence.

Conditions faciles.

S'adresser au lieu au propriétaire soussigné.

Dr. J. B. BROUSSEAU.

Bécot, 9 février 1859.

CUISINIER FRANÇAIS.

CHARLES BEAU

A la plaisir d'annoncer au public de Montréal qu'il a résidé pendant 10 ans qu'il offre ses services aux personnes qui ont besoin de quelques plats extra pour compléter un dîner, qu'il servira sous le plus court délai et à des prix réduits. Il fera aussi des diners à domicile, s'adresser rue St. Laurent No. 9, au-dessus du magasin de MM. Fournier & Giroux.

3 février—lm

FABRIQUE DE CHAUX

DU

CANADA.

CET ETABLISSEMENT vient d'être formé par le Soussigné, dans le village de St. Hyacinthe. DEUX FOURNEAUX pouvant fournir chacune environ 120 quarts de chaux par jour sont maintenant complètes et en opération. Deux autres, de même capacité, le seront bientôt. Les carrières de pierres à chaux qui doivent alimenter produire la chaux la plus pure, la plus blanche et la plus forte que l'on ait encore découverte en Canada.

La chaux des carrières de Montréal, qui est regardée comme d'une qualité supérieure, ne peut porter que deux minots de sable pour un de chaux. Celle offerte par le Soussigné porte au moins trois minots de sable pour un de chaux, et même une plus forte proportion si le sable est pur.

(Avec moins de trois minots pour le mètre, est trop riche et n'a que l'apparence.)

Pour les ébauches intérieures la chaux de St. Hyacinthe, étant mêlée avec du sable blanc, ou de la craie, ou surtout du marbre blanc, donne aux murs un degré de blancheur au moins égal au meilleur plâtre.

Pour la fabrication du papier et du carton : la purification du gaz, la défécation des sucres, le tannage des cuirs et le grais des terres, cette chaux, de plus, est employée, trouvée supérieure à toutes les autres, à cause de sa parfaite pureté.

Le Soussigné a pris des arrangements pour fournir de la chaux sur tous les parcours du St. Laurent et de la Richelieu, et aussi sur tout le parcours du chemin du Grand Tronc depuis Montréal à la Pointe-Lévi et à Portland. Il pourra aussi en expédier, à Boston, New-York et la Nouvelle-Orléans.

Les ordres pour Montréal seront reçus par MM. LAMOTHE & MCGREGOR, marchands à commission, 122, rue St. Paul, et 53, rue des Commissaires.

Le Soussigné a pris le plaisir de donner être adressés à M. J. B. GERMAIN, au bureau du Soussigné, à St. Hyacinthe, ainsi que toute correspondance relative à l'établissement.

L. A. DESSAULLES, St. Hyacinthe, 6 mars—A

HOTEL DE L'EMPIRE.

NO. 12,

RUE BONSECOURS.

CE VASTE ETABLISSEMENT contient des Cabinets particuliers pour les voyageurs pressés, on l'on pourra être servi en quelques minutes, de tous les mets que l'on peut se procurer dans aucun Restaurant de première classe.

La table d'hôte du Grand Salon de l'Etablissement sera ouverte depuis MIDI jusqu'à TROIS heures, chaque jour.

PRIX POUR LE DINER 20 SOUS.

Le service de ce vaste Hotel se fait avec toute la régularité et la courtoisie possibles.

LE SALON AUX LIQUEURS.

Les personnes qui tiennent le Salon aux Liqueurs sont très-versées dans la préparation de toutes espèces de boissons, on y trouve selon le système des grands Hotels d'Europe.

VINS DE CHAMPAGNE, GENIEVE, RAU-DE-VIN, ET TOUTES SORTES DE VINS, AINSI QUE LIQUEURS FRANÇAISES, &c.

On tient à ce comptoir : Cigares de toutes sortes.

On peut avoir dans le plus court délai, des Huîtres d'un bon port de New-York, &c.

ALLÉES DE JEU DE QUILLLES.

Les personnes qui désirent prendre une agréable partie de Jeu de Quilles peuvent venir à l'Hotel de l'Empire. Elles y trouveront les quatre meilleures Allées que possède Montréal : la plus grande tranquillité et regne constant.

Cet Etablissement possède un grand nombre de chambres à coucher, à la disposition des voyageurs qui se trouvent logés à bon marché et aussi confortablement que dans aucun autre grand hôtel de cette ville.

Le propriétaire est actuellement malade, faire construire de nouvelles chambres pour les voyageurs.

ECRIRES.

Le Propriétaire a à la disposition du public plusieurs places pour chevaux, dans ses magnifiques Ecuries et prendra le plus grand soin des chevaux qu'on voudra bien lui confier.

J. B. Emond, Propriétaire de l'Hotel de l'Empire

20 déc

VENTE PUBLIQUE.

SERA VENDU sur les lieux, MARDI, le DIX AVRIL, prochain, à ONZE heures du matin, au plus offrant et dernier enchère, un grand nombre d'EMPLACEMENTS situés dans le Quartier St. Jacques, à Montréal, de 40 pieds de front sur 80 pieds de profondeur, plus ou moins, tenant devant la rue Ste. Catherine, derrière à Michel Hémond, d'un côté à J. B. Paire et d'autre côté à Mme. Guimette, avec une bonne maison en bois, à un étage et demi, de 31 x 25 pieds, et autres bâtiments.

Cet emplacement appartient ci-devant à feu Jean-Marie Hémond. Les titres sont incontestables.

Pour plus amples informations, s'adresser au Notaire soussigné, J. SIMARD, N. P.

Montreal, 23 mars 1860—isi

COMPAGNIE

D'ASSURANCE MUTUELLE

CONTRE LE FEU

DE LA CITE DE MONTREAL.

LES DIRECTEURS soussignés informent leurs concitoyens que la susdite Compagnie est MAINTENANT EN PLEINE OPERATION

TRÈS-BIEN PATRONISEE ET PRÊTE A ASSURER LES MAISONS, ET LEURS DÉPENDANCES, BOUTIQUES, &c.

Elle invite ceux qui ne sont pas assurés à s'ADRESSER DESUITE AU BUREAU, No. 1, RUE ST. SAURENT, où toutes les informations nécessaires seront données.

Les taux sont d'une à trois places par cent lous pour trois ans.

BENJ. COMTE, Président.

J. L. BEAUDRY, J. B. HOMIER, HUBERT PARÉ, GALBRAITH WARD, FRANÇOIS BENOIT, G. L. ROLLAND, P. B. NADEAU, EUG. LAMOREUX, P. L. LÉTOURNEUX, Secrétaire.

Montreal, 4 fév 1860

Dissolution de Société.

AVIS PUBLIC est par les présentes donné, que la Société qui a existé entre les Soussignés, à Beauharnois sous les noms et raison de POIRIER & PARENT, a été dissoute de consentement mutuel.

T. POIRIER, BEN. PARENT, Beauharnois, 22 février 1860—sm

DEMEAGEMENT.

Au 1er Mai

Le Dr. Jourdain, Dentiste, Transportera son

CABINET D'OPERATIONS

No. 125, rue Craig, Au coin de la rue Cité, derrière la Banque de Montréal.

Montreal, 8 mars 1860—A

VENTE

Par Autorité de Justice.

SERA VENDU LUNDI, SEIZE AVRIL, prochain, à DIX heures du matin, au plus haut et dernier enchère, sur les prémisses, — ce bloc de terrain connu sous le nom de SMALL FARM, Côte St. Antoine, paroisse de Montréal, contenant six arpents environ, de large sur dix arpents environ, de profondeur, plus ou moins ; borné en front, partie par le terrain appartenant au Gouvernement et partie par le chemin de la Reine, en arrière par la propriété de William Murray, écuyer, et les représentants Fisher, l'un côté par les héritiers Fisher, et de l'autre côté par John Glennon, écuyer, et autres, avec une maison en pierre, une grange, écurie et autres bâtiments denses construits.

Immédiatement après, un nombre de CHASSIS de terre chaude, de diverses grandeurs.

Un petit lot de MEUBLES DE MENAGE, Chevaux Vaches, Cochons, Sleighs, Charettes, Harnais, instruments d'Agriculture, Outils, &c.

Pour les particularités, s'adresser à M. J. SMITH, N. P.

Montreal, 23 mars 1860—td

VENTE

Par Autorité de Justice.

L'IMMEUBLE ci-après désigné, dépendant de la communauté de biens qui a existé entre feu Charles Lalande dit Latreille et Dame Marie Goyer dite Bellais, est échu.

UNE TERRE sise et située au nord-est de la Concession St. Marie, dite paroisse de St. Polycarpe, en la Seigneurie de la Nouvelle Longueuil et faisant partie de la terre désignée No. 21, de la concession de deux arpents de front sur vingt arpents de profondeur, plus ou moins, s'étendant sur le chemin de base de la Côte, en arrière au township de Newton, joignant d'un côté au St. Amable Martin et d'autre côté au St. Antoine Felix ; avec une maison, cuisine, hangar, grange et autres bâtiments denses construits.

Le dit immeuble sus-désigné, sera vendu à la porte de l'Eglise de la paroisse St. Polycarpe, MARDI, le DIXIEME jour d'AVRIL, prochain, à DIX heures du matin.

Pour les conditions, s'adresser au notaire Soussigné,

F. O. RANGER, N. P.

St. Polycarpe, 16 mars 1860—tdp

Assurance Provinciale du Canada.

CAPITAL SOUSCRIT £1,987,000.

BUREAU PRINCIPAL.—TORONTO.

BRANCHE DU BUREAU : NO. 28, RUE ST. FRANÇOIS-XAVIER, MONTREAL.

ASSURANCE

Maritime et contre le Feu.

Président.—Hon. J. H. L. Vice-Président.—J. Howard, Ecr.

DIRECTEURS : Hon. Geo. Crawford, Lewis Moffat, Ecr. Hon. Duggan, J. Ecr. Hon. J. H. L. Hon. Malcolm Cameron, W. L. Perrin, Ecr. E. C. Jones, Ecr. J. Cameron, Ecr. M. P. P. R. P. Colton, Ecr. Directeur en chef et Secrétaire.—J. S. J. Woodhouse, Crockett, Ecr.

Banquiers.—Toronto, Banque de la Cité de Montréal.

Solliciteurs.—MM. Duggan et Burns.

Cette Compagnie Canadienne continue d'Assurer contre le Feu des Propriétés de toute description aux taux les plus modérés. Pertes promptement réglées.

C. ROLES BELL, Secrétaire, Agent à Montréal.

Montreal, 24 sept 1859.

AVIS.

LES SOUS-SIGNÉS ONT TERMINÉ

LEURS AFFAIRES DE DETAIL

No. 1811 Rue St. PAUL.

LE DEPARTEMENT DE DETAIL

DE LA

RUE NOTRE-DAME,

(No. 298 OUEST)

2ème PORTE DE LA RUE MCGILL.

FERRIERE CIE.

29 mars—21

Encourageons nos Manufactures.

EMPOIS COLONIAL A PATENTE

Manufacture par LA COMPAGNIE CANADIENNE D'EMPOIS, DE MONTREAL.

CET EMPOIS excellent est supérieur à tous ceux importés, et n'exige qu'un peu d'eau pour le même usage dans toutes les familles.

17 jan

A VENDRE,

A des conditions très libérales.

UNE MAISON en bois, faisant l'entrecroisement des rues Mignonne et Ste. Elizabeth, et de plus, douze lots de terre situés dans la même localité.

Pour les conditions, s'adresser sur les lieux au Propriétaire,

A. Z. GROTHÉ.

Montreal, 13 mars—mk

A VENDRE OU A LOUER.

LE bel et vaste emplacement occupé par le ci-devant par le Dr. Brousseau, situé au village de Bécot, place des plus avantageuses soit pour le commerce ou l'industrie, ou pour la communication facile et prompte par le chemin de fer le Grand-Tronc. Aussi, quantité de lots de terre, situés près du pont de Bécot à sa nouvelle résidence.

Conditions faciles.

S'adresser au lieu au propriétaire soussigné.

Dr. J. B. BROUSSEAU.

Bécot, 9 février 1859.

CUISINIER FRANÇAIS.

CHARLES BEAU

A la plaisir d'annoncer au public de Montréal qu'il a résidé pendant 10 ans qu'il offre ses services aux personnes qui ont besoin de quelques plats extra pour compléter un dîner, qu'il servira sous le plus court délai et à des prix réduits. Il fera aussi des diners à domicile, s'adresser rue St. Laurent No. 9, au-dessus du magasin de MM. Fournier & Giroux.

3 février—lm